

Programme Dumont d'Urville 2019



PHC Dumont d'Urville

Appels à candidature

Dumont d'Urville est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-néo-zélandais. Il est mis en œuvre en France par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), et en Nouvelle-Zélande par le Ministry of Business, Innovation and Employment (MBIE) et administré par la Royal Society Te Apārangi.

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : jeudi 18 octobre 2018.



Types de projets concernés

L'objectif du programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires des deux pays, en favorisant les nouvelles coopérations et la participation de jeunes chercheurs et doctorants.

Tous les domaines scientifiques sont concernés par ce programme.

Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

La participation de jeunes chercheurs et doctorants est fortement encouragée.

Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire.

Les évaluateurs encourageront les nouveaux partenariats. Un candidat ayant bénéficié antérieurement d'un financement Dumont d'Urville, pourra proposer un nouveau projet de recherche avec un nouveau partenaire dans l'autre pays.

Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Les laboratoires de recherche français installés dans le Pacifique ne sont pas éligibles pour un financement Dumont d'Urville. En revanche, ils peuvent s'adresser au Fonds Pacifique

Critères d'évaluation des projets

Qualité scientifique du projet et des équipes

Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères

Perspectives de structuration ou de valorisation du projet.

Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants

Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Mission Europe et International pour la Recherche, l'Innovation et l'Enseignement supérieur (MEIRIES) du MESRI assure l'évaluation scientifique.

Au moins deux nouveaux projets seront sélectionnés chaque année.

Modalités de fonctionnement des projets

La durée des projets est, à la demande des laboratoires, d'une ou deux années.

Le financement est accordé sur une base annuelle pour deux années consécutives maximum. Il doit être impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Le renouvellement des crédits alloués aux projets pour une deuxième année est subordonné à :

Une consommation optimale des financements accordés pour la 1ère année.

La soumission d'un rapport d'étape mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre) ;

La rédaction d'un bilan financier des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile;

Ces documents doivent être envoyés avant le 15 novembre de la 1re année à l'ambassade de France à Wellington, pourvu que les premiers échanges aient déjà eu lieu à cette date (cf. contact pour le programme ci-dessous).

Dépenses éligibles

Important : Le programme Dumont d'Urville propose dorénavant un financement français de 10 000 EUR/ an / projet pour soutenir la mobilité des chercheurs du groupe français vers la Nouvelle-Zélande.

Les moyens accordés par la France au groupe de recherche français correspondent à 10 000 EUR fixe par année par projet. La durée des projets est, à la demande des laboratoires, d'une ou deux années :

Total des dépenses éligibles: 10 000 EUR / an/ projet

Ce financement couvre exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française vers la Nouvelle-Zélande, dans les limites suivantes :

Indemnités de séjour : 219 EUR/ jour/ personne

Voyages : le billet d'avion aller-retour France/ Nouvelle-Zélande peut être soit émis par l'agence de voyages de Campus France sous réserve de l'en saisir au moins trois semaines à l'avance, soit remboursé sur frais réels dans la limite de 1600 EUR / billet aller-retour / personne.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Important : Les moyens accordés par la Nouvelle-Zélande au partenaire néo-zélandais, sous l'appel à projet néo-zélandais Catalyst: Seeding: Dumont d'Urville, peuvent désormais atteindre 80 000 NZD par projet, (environ 47 000 EUR), pour soutenir la mobilité, les activités de recherche, et l'organisation d'ateliers.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le document joint, relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Suivi des projets

Un rapport final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le modèle de rapport téléchargeable et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Une visite annuelle, dans la mesure où elle n'entraînerait aucun surcoût, à l'Ambassade de France en Nouvelle-Zélande est souhaitable afin de présenter brièvement les travaux de l'équipe et d'accroître la visibilité du projet.

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Deux dossiers de candidature doivent être déposés pour que le projet soit éligible : le dossier de candidature du groupe français doit être déposé à Campus France ; et le dossier de candidature du groupe néo-zélandais doit être déposé à la Royal Society Te Apārangi sous l'appel à projet néo-zélandais Catalyst: Seeding: Dumont d'Urville.

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact ».

Lancement de l'appel à candidatures : le jeudi 26 juillet 2018

Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : le jeudi 18 octobre 2018

Diffusion des résultats : mars 2019

Début des projets : avril 2019

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

Candidater à un PHC

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une fiche d'engagement et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement.

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

Contacts pour le programme

Pour la partie française

Mme Jessica Roche
Attachée de coopération scientifique et universitaire
Ambassade de France en Nouvelle-Zélande
Service Culturel et Scientifique
34-42 Manners street
Te Aro,
Wellington 6011 - New Zealand
Tel. : + 64 (0)4 802 77 84
Mél : jessica.roche@diplomatie.gouv.fr
Site web : <http://ambafrance-nz.org>

Pour la gestion de l'appel à propositions

Campus France - Gestion PHC
28 rue de la Grange-aux-Belles
75010 PARIS
Mél : extranet@campusfrance.org

Pour la partie néo-zélandaise

Rick Petersen
Senior Advisor, International Science Partnerships
Ministry of Business, Innovation and Employment
15 Stout St,

Wellington 6011 - New Zealand

Mél : rick.petersen@mbie.govt.nz

Site Internet : <https://royalsociety.org.nz/what-we-do/funds-and-opportunities/catalyst-fund/catalyst-seeding/current-open-call-2/>

Articles recommandés